

[Text]

would not necessarily need to be reference to council; it would be reference to the plan under which the agency may act as proclaimed.

Mr. Korchinski: I understand that it would have to be subject to proclamation—once a proclamation has been made for a specified regulated product. Before a product becomes regulated, before the whole agency is operated, it operates only as far as a regulated product is concerned. It does not broaden its scope so that it includes anything that is not regulated, for example.

I would take it there would have to be a formal step-by-step process that would have to extend the operation without a simple order from the council above just saying, well, you can go ahead. I read it like that, unless I am wrong. I wonder if Mr. Williams could reassure me one way or the other.

The Chairman: The purpose of the amendment is to make it more specific and somewhat more restrictive so that...

Mr. Korchinski: I agree with it to that extent. I am just wondering whether Mr. Williams would care, at this particular time, to concur with what I am trying to suggest here, that it confines the operation to that narrow area, that they could not possibly overnight, by way of regulation and so on, expand their operation. Is this part of the suggestion here?

Mr. Williams: I must apologize to the Committee members that when I made reference to this before the supper break, I had not read the clause in its entirety; I had just read the first part of it because there was some discussion about it at that time.

It is my understanding that the intent here, or at least, the interpretation I would place on this portion, is that, as it is worded at the present time, there could be some doubt as to whether they could purchase the regulated product itself or whether they could only purchase the stuff that was of the same kind as the regulated product. That seems rather like hair-splitting but this was the legal people's views—the legal people outside the Department of Justice in provinces who have reviewed this matter—that there might be some inhibition on them to purchase anything but product of the same kind as the regulated product. This now changes it so that they can purchase the regulated product and product of the same kind as the regulated product.

There are some reasons for this. If you had a regional one, the regulated product only refers to that portion of it grown within the area to which the proclamation extends. They would undoubtedly be placed in a difficult position if they wished to go on to the market for some reason or other to purchase something, and there are quite a few reasons why they might wish to, and then found themselves obliged to ensure that the product that they have purchased was a product grown within the region. This might create an impossible situation. This is why it has been written in this manner.

Mr. Korchinski: I just wanted to know if I was interpreting it in a proper manner here.

[Interpretation]

acheter des produits réglementés. Ceci n'aurait pas besoin nécessairement d'être référé à l'office. Ce serait une référence au régime en vertu duquel l'office peut agir comme cela a été proclamé.

M. Korchinski: Je comprends que cela devrait être sujet à une proclamation, une fois qu'une proclamation a été faite pour un produit réglementé spécifié. Avant qu'un produit ne devienne réglementé, avant que l'ensemble de l'office entre en action, il fonctionne seulement en tant qu'un produit réglementé est concerné. Il n'étend pas son champ d'action de manière à inclure toute chose qui n'est pas réglementée, par exemple.

Je pense qu'il y aurait un processus officiel étape par étape et qui devrait étendre les activités sans un simple ordre du conseil disant, eh bien, vous pouvez aller de l'avant. J'ai lu quelque chose comme cela. à moins que je ne me trompe. Je me demande si M. Williams pourrait me rassurer d'une façon ou de l'autre.

Le président: Le but d'un amendement est de rendre cela plus spécifique et un peu plus restrictif de manière que...

M. Korchinski: Je suis d'accord avec cela jusqu'à présent. Je me demande si M. Williams voudrait, à ce moment-là, exprimer son accord sur ce que j'essaie de suggérer ici, que cela limite l'activité à ce domaine restreint, qu'il ne leur serait pas possible du jour au lendemain au moyen d'un règlement etc. d'étendre leurs activités. Est-ce que cette partie de la suggestion se trouve ici?

M. Williams: Je dois m'excuser devant les membres du comité d'avoir fait une référence à cela avant l'interruption du dîner. Je n'avais pas lu l'article dans son intégrité; je viens juste de lire sa première partie parce qu'il y a eu quelque discussion à ce sujet à ce moment-là.

Je pense que l'intention ici, au moins, l'interprétation que je mettrais sur cette partie, est que, telle qu'elle est rédigée actuellement, il pourrait y avoir un certain doute quant à savoir s'ils pourraient acheter le produit réglementé lui-même ou s'ils pourraient acheter seulement le produit qui était de la même sorte que le produit réglementé. Ceci semble couper les cheveux en quatre, mais ceci était les opinions des gens de droit, les gens de droit en dehors du ministère de la Justice des provinces qui ont revu cette affaire, qu'il pourrait y avoir une certaine inhibition pour eux d'acheter tout sauf des produits de la même espèce que les produits réglementés. Ceci maintenant change cela, si bien qu'ils peuvent acheter le produit réglementé et le produit de la même espèce que le produit réglementé.

Il y a certaines raisons pour ceci. Si vous avez affaire à un produit régional, le produit réglementé se rapporte seulement à la partie de celui-ci qui est cultivé dans la zone à laquelle s'étend la proclamation. Ils se trouveraient mal-en-point s'ils désiraient se rendre au marché pour acheter quelque chose et s'ils devaient s'assurer que le produit qu'ils ont acheté vient de la région. On peut ainsi se trouver dans une situation impossible. C'est pourquoi on l'a écrit de cette façon.

M. Korchinski: Je voulais tout simplement savoir si je l'interprétais de la bonne façon.